

Gatineau, le 18 janvier 2017

Monsieur Raymond Barrette
Coordonnateur de la TRGIRTO
602 Route 301 Nord,
Campbell's Bay (Québec) J0X 1K0

Objet : Méthodologie paysages et modalités encadrement visuel

Monsieur,

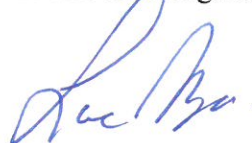
Nous avons reçu la résolution de la TRGIRTO concernant le sujet cité en objet. Par la présente, je vous informe que les sites résultant des travaux ainsi que les modalités seront intégrés au PAFIT qui est présentement en cours de révision. La prise en compte dans le PAFIT des sites et des modalités assurent l'application de protections différentes de celle du RNI/RADF à la planification opérationnelle.

Au niveau opérationnel, les modalités seront appliquées après le 1^{er} avril 2017. Ce qui signifie que de nouveaux sites pour lesquels vous voudriez voir appliquer les modalités entérinées pourront être déposés avant le 1^{er} mars, dès 2017.

À chaque année, avant le 1^{er} mars, il sera possible de proposer de nouveaux sites incluant leur niveau de sensibilité.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,



Luc Mageau, ing. f.

LM/CL/sch